

S'isehafel

LES TITRES

Zinswiller



1^{er} trimestre 2010

Pages 2 - 3

- Les Vœux de Monsieur le Conseiller Général
- Les fêtes et animations
- Nos joies et nos peines

Pages 4 - 5

Le Dynamisme de la commune

- **Merci à tous les participants !**
 - Cérémonie du 11 novembre
 - La bourse aux jouets
 - Théâtre en pleine forme
 - Correspondance Franco-Allemande
 - 3 beaux sapins
 - La banque alimentaire
 - Le Téléthon
 - La fête de Noël des personnes âgées

Pages 6 - 7

- Le fleurissement,
- Le «Bodenwald»
- Ouverture d'une antenne de France Bénévolat 67

Pages 8 - 9

- **Informations**
 - Report des collectes des ordures ménagères
 - Quelques rappels : horaires d'ouvertures
 - Poubelle bleue
 - Détenteurs de chiens
 - Déjections canines
 - Le haut débit dans notre commune
 - Le recensement en 2010
 - Le tueur silencieux

Pages 10 - 11

La forge de Zinswiller au 17^{ème} siècle, 3^{ème} épisode Avis aux jeunes talents et artistes en herbe

Page 12

Bienvenue aux nouveaux arrivants Association sous la loupe

- Vie et Loisirs

Brèves, ça peut vous intéresser !

C'est un bel hiver blanc

Les vœux du Maire



Au seuil de cette nouvelle année, permettez-moi de vous la souhaiter bonne et heureuse, qu'elle vous apporte à toutes et à tous joie, bonheur, santé, réussite et tout pour vivre en harmonie avec votre famille et vos amis.

Je m'adresse tout particulièrement aux personnes souffrant de la maladie ou de la solitude. Puissent-elles avoir de nouvelles raisons d'espérer et se tourner vers de nouveaux horizons.

Que ceux qui sont confrontés à des difficultés liées au contexte économique soient encouragés et réussissent à sortir au plus vite de cette situation.

Les fêtes de fin d'année sont aussi l'occasion de témoigner ma solidarité à celles et ceux qui affrontent des moments douloureux.

Les conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons : E guedi Rutsch ens neje Jahr !

Le Maire
Alphonse Meyer



Les Vœux de Monsieur le Conseiller Général

A l'occasion des fêtes de fin d'année, ancienne est la tradition d'échange de présents, de cadeaux, tout comme les vœux d'abondance et de prospérité, et nous n'y avons pas échappé cette année.

Mais c'est aussi une période féconde pour se retrouver en famille, entre amis, voisins, se prenant le temps de partager des moments de grande convivialité.

Fidèle à cette tradition je voudrais, chers habitants de Zinswiller, vous adresser mes meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2010.

Sans vouloir faire le bilan de l'année écoulée, force est de constater que la crise mondiale touche tous les pays, n'épargne malheureusement pas l'Alsace et, plus près de chez nous, des entreprises locales subissent très durement les effets de cette crise. Nous voulons espérer que les différentes mesures qui ont été prises au niveau national auront des effets positifs et feront apparaître très rapidement une reprise économique, reprise que j'appelle de tous mes vœux, car la perte d'emploi est un drame pour le salarié et toute sa famille et ne peut laisser indifférent.

Nous avons aussi eu des nouvelles plus agréables. Notre Premier Ministre, M. François Fillon, lors de la visite de chez Alstom, a confirmé une charge de travail de plus de cinq ans pour cette entreprise, ce qui est une très bonne nouvelle pour l'ensemble des salariés concernés et je m'en réjouis.

En charge du développement durable au Conseil Général du Bas-Rhin, je me dois d'évoquer l'autre sujet d'actualité, le sommet de Copenhague et la prise de conscience au niveau mondial des effets négatifs du réchauffement climatique. Ainsi, les Chefs d'Etat des puissances industrielles qui sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre, de-

vraient décider, à l'issue de ce sommet, des mesures à prendre pour réduire ces gaz de 20 à 30% dans les prochaines années. La préservation de notre planète en dépend.

Nous pouvons nous aussi, à notre niveau, et au quotidien, par des gestes simples et peu onéreux agir pour l'amélioration de notre environnement, de notre cadre et qualité de vie.

Ainsi je tiens à féliciter tout particulièrement les élus et l'équipe de bénévoles qui réalisent tous les ans le fleurissement du village. L'attribution de deux fleurs par le jury du concours des villes et villages fleuris est une juste récompense pour l'innovation et la qualité des réalisations florales.

Mais Zinswiller vit aussi au rythme de ses nombreuses et dynamiques associations qui organisent de nombreuses fêtes où la convivialité est de rigueur, le tout très souvent accompagné de la remarquable harmonie de l'usine De Dietrich. Je tiens à féliciter tous ces bénévoles et leurs adresser mes encouragements pour la poursuite de leur engagement.

Permettez-moi de remercier M. Alphonse MEYER et le conseil municipal ainsi que toute l'équipe de rédaction du « S' ISEHAFEL INFO » de m'avoir permis de m'exprimer dans votre bulletin d'information municipal.

Que la nouvelle année soit une année d'espoir et de partage mais surtout de confiance en l'avenir.

Avec tous mes vœux, « e glectliges nejes johr in alle »

Très cordialement,

Rémi BERTRAND

Vice-président du Conseil-Général

LES FÊTES ET LES ANIMATIONS DU VILLAGE 2010

JANVIER

8 Cérémonie des vœux du maire à la salle des fêtes, à 19 h.
Toute la population y est cordialement invitée.

9 Soirée théâtrale organisée
16 par le CSF - APFS à la salle
23 des fêtes, à 20 h15.

FÉVRIER

6 Loto Bingo organisé par l'Olympique Zinswiller à la salle des fêtes, à 20 h.

28 Messe des malades et des personnes âgées à la salle des fêtes, à 15 h.

MARS

6 Loto Bingo organisé par le Club des fléchettes à la salle des fêtes, à 20 h.

14 1^{er} tour des élections régionales, à la salle des fêtes, de 8 h à 18 h.

21 2^{ème} tour des élections régionales, à la salle des fêtes, de 8 h à 18 h.

Les félicitations de la commune, Hartzlich Gleckwensch von alle an :

Mme OBER Marie-Thérèse née WEINMANN qui a fêté ses 80 ans le 09 octobre. Née à Uhrwiller, elle a d'abord secondé ses parents dans leur exploitation familiale avant de commencer un apprentissage de couturière.

Le 06 août 1954, elle a épousé Antoine OBER (maire de notre commune de 1965 à 1983) malheureusement décédé en 1991. Une fille et 2 garçons ainsi que 2 petits-enfants sont venus agrandir la famille.



Naissance

06 décembre Ambre, fille de Serge SCHAULI et de Christel SPATROHR

Décès

26 octobre M. GLAD Lucien, 102 ans

04 décembre M. WALD Jean-Jacques, 79 ans

16 décembre Mme HUNTZINGER Victorine née GLAD, 96 ans

M. Glad Lucien, le doyen du village, nous a quitté à l'âge de 102 ans. Le centenaire qui avait perdu sa femme Jeanne, en 1960, était père de deux enfants et a vécu seul dans sa maison à Zinswiller jusqu'à plus de 100 ans.

Le nouveau doyen est M. Charles HUNTZINGER, âgé de 96 ans



Les grands anniversaires

80 ans Mme DAVRON Hilda, née KREBS le 30 mars

Les anniversaires des personnes âgées de 70 ans et plus – 1^{er} trimestre 2010

Janvier

01 Mme WALD Laurence, 75 ans

06 Mme GASSNER Irène, 72 ans

07 Mme WALD Marie-Thérèse, 77 ans

16 Mme REYMANN Margot, 73 ans

17 Mme DELMER Mariette, 75 ans

22 M. DORN Henri, 86 ans

22 Mme HECKEL Colette, 75 ans

24 M. LINDER Gérard, 73 ans

31 Mme STEINMETZ Anne, 71 ans

Février

06 M. WILLEM René, 82 ans

09 Mme STOQUERT Solange, 76 ans

17 M. SOLD Louis, 87 ans

24 Mme GULLUNG Anne, 72 ans

28 M. SAVELSBERG André, 82 ans

Mars

02 M. LUCAS Jacques, 74 ans

04 M. GULLUNG Antoine, 73 ans

07 Mme BUND Jeanne, 84 ans

21 Mme DAUM Huguette, 74 ans

22 Mme STEINMETZ Marie-Antoinette, 79 ans

22 M. CHRISTMANN Albert, 79 ans

25 Mme SIMONET Eugénie, 87 ans

29 Mme ISENMANN Madeleine, 82 ans

30 Mme DAVRON Hilda, 80 ans

31 M. BEUVELET Michel, 78 ans

Merci à tous les participants !

Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre, la commune et ses habitants se sont souvenus de leurs morts de la « Grande Guerre » 1914-1918. Après lecture du message adressé par le secrétaire d'état à la

défense, le maire, assisté d'une personne de l'instance militaire habitant la commune, a procédé au dépôt de gerbe. Un verre de l'amitié a suivi cette cérémonie.



La bourse aux jouets

Cette année encore, la bourse aux jouets organisée le 3ème dimanche de novembre a connu un immense succès. Pour la 10ème édition, les gens se sont encore plus motivés que les autres fois. Dépôt massif d'objets le samedi, et surtout mobilisation des visiteurs, locaux ou de l'extérieur le dimanche. Ce sont les valeurs sûres telles que les jeux de société et les jeux électroniques qui ont surtout été demandées, mais dans l'ensemble le résultat de ventes a été considéré comme très satisfaisant. Des files d'attente aux caisses assez impressionnantes et inhabituelles ont été constatées le matin et parfois au long de la

journée ! La preuve du succès : le soir, les tables étaient bien vidées, et c'est d'autant mieux pour les exposants d'une part et l'école d'autre part. Car il ne faut jamais oublier que cette bourse profite bien sûr aux exposants

qui se débarrassent des objets qu'ils ne veulent plus, mais surtout à l'école qui peut ainsi alléger les coûts de la rentrée ou des excursions au courant de l'année scolaire.



Le Théâtre en pleine forme

Suite au choix de plusieurs actrices de ne plus participer, on a bien eu peur de voir disparaître la section théâtre de l'AFPS de Zinswiller. Mais suite à la bonne volonté de maintenir la tradition, la section a recruté de nouveaux éléments, et pour jouer, et pour la mise en

scène. C'est ainsi que dès le mois de septembre, les choses ont repris leur cours normal, avec une pièce de Raymond Weissenburger, une comédie en trois actes, Topmodel. A découvrir les 2ème, 3ème et 4ème samedi de janvier.



Réservations : 03 88 09 18 02

Correspondance franco-allemande

Le 17 novembre dernier, les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont rendu visite à leurs correspondants de Rheinstetten-Mörsch.



3 beaux sapins

Sous « l'œil vigilant » des mamans de la section enfance de l'association VIE et LOISIRS (et celui de l'animatrice du RAI) les 96 petites mains, des 48 enfants entre 3 et 11 ans, ont d'abord confectionné des décorations de Noël pour les accrocher ensuite aux 3 sapins mis en place par les agents communaux. N'hésitez pas à les admirer : l'un devant la mairie, un deuxième près du blason de la commune et le troisième devant le bâtiment de l'école. Bravo et merci à tous !



La banque alimentaire



Le Téléthon



« La vente de « maneles » a rapporté 1 325,42 € »

La fête de Noël des personnes âgées





Le fleurissement

La Commune tient une nouvelle fois à remercier très sincèrement toutes les personnes qui participent bénévolement dans la bonne humeur et la convivialité à son action de fleurissement. A titre d'information, le coût du fleurissement 2009 a été de 0,97 € TTC le plant livré en godet par l'horticulteur et prêt à être planté (5.108 plants achetés).



Le « Bodenwald »

Le samedi 24 octobre dernier, le maire avait invité les conseillers municipaux et le personnel communal avec conjoints à une sortie instructive dirigée par l'agent ONF, M. Guy STEPHAN. Ce dernier a donné toutes les explications nécessaires à la bonne gestion forestière, entre autre, du « Bodenwald » dont le sol fut exploité au XIX^e siècle.

Les terres argileuses contenues, notamment dans le sol du « Bodenwald » ont servi de matières de base pour la fabrication de tuiles et de briques au XIX^e siècle. Cette fabrication de tuiles et de briques constitue une activité ancienne en Alsace. Au milieu du XIX^e siècle, il existait environ 250 fours à tuiles et à briques répartis dans plus de 200 communes. (voir carte postale du Restaurant « Ziegelhütte » à Uhrwiller qui possède encore aujourd'hui son vieux four à tuiles – il était encore en activité dans la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle).

Aujourd'hui, il ne subsiste souvent plus qu'une appellation ou un lieu-dit (Ziegelberg à Zinswiller – voir photo) faisant référence à ces tuileries – briqueteries et anciennes carrières d'argile (Leimengrube).

A Mulhausen, il existe encore la rue de la Tuilerie où se trouvait la Tuilerie Bergantz. (Production de tuiles en 1680)

Dans la très grande majorité des cas, il s'agissait de petites unités de production qui employaient tout au plus une dizaine d'ouvriers.

L'emblème professionnel du Tuilier comporte un ou plusieurs gabarits à modeler des tuiles plates en « queue de castor » (Biewerschwanz) qui couvrent traditionnellement nos toits.



En y prêtant attention, vous pourrez certainement découvrir au-dessus du portail en grès des Vosges de nos maisons alsaciennes l'emblème d'un Ziegler !

Pour finir

une petite anecdote de M. STEPHAN...

Qu'est-ce qu'un arbre ?

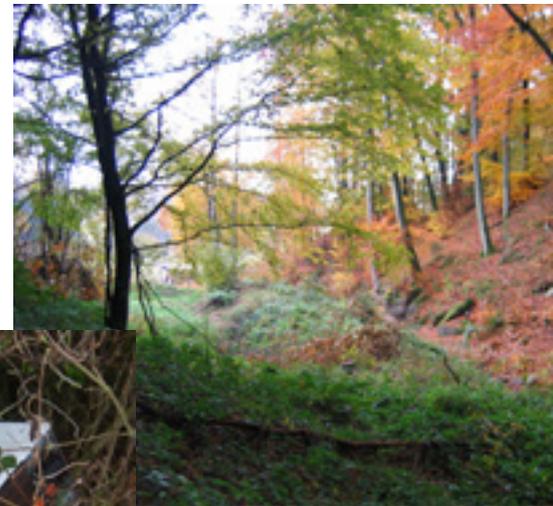
C'est un petit (hêtre) plein de (charme) qui peut être

dur comme du

(chêne), mais qui

(peuplier) après le

(bouleau).



< Un frigo, jeté en forêt.



Ouverture d'une antenne de France Bénévolat 67 dans le pays de Niederbronn-les-Bains

Le 9 octobre dernier, France Bénévolat 67, en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) du Pays de Niederbronn-les-Bains, a ouvert une antenne d'accueil aux candidats

au bénévolat à la **Maison des Associations – 24 rue de la gare à Gundershoffen.**

La permanence est ouverte les vendredis toute la journée de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pour plus d'information, contacter :

France Bénévolat 67 :

Tél. 03 88 37 93 92

Email : fbenevolat67@free.fr



Report des collectes des ordures ménagères

la collecte du	se fera le
Vendredi 25 décembre 2009	Jeudi 24 décembre 2009
Vendredi 1 ^{er} janvier 2010	Samedi 2 janvier 2010
Vendredi 2 avril 2010	Samedi 3 avril 2010
Vendredi 9 avril 2010	Samedi 10 avril 2010
Vendredi 14 mai 2010	Samedi 15 mai 2010
Vendredi 28 mai 2010	Samedi 29 mai 2010
Vendredi 16 juillet 2010	Samedi 17 juillet 2010
Vendredi 5 novembre 2010	Samedi 6 novembre 2010
Vendredi 12 novembre 2010	Samedi 13 novembre 2010

Poubelle bleue

La poubelle bleue sera ramassée comme indiqué dans le calendrier distribué.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, vous pouvez déposer dans votre poubelle bleue les emballages en acier et aluminium (conserves, canettes, barquettes, bombes aérosol).



Détenteurs de chiens

Permis de détention de chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie :

Comme vous avez pu en prendre connaissance sur les panneaux d'affichage de la commune, par la note d'information du 22 octobre 2009, la loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, rend obligatoire la possession d'un permis de détention pour les pro-

priétaires des chiens de première et de deuxième catégorie de plus d'un an. Le délai d'obtention de ce permis est fixé au 31 décembre 2009.

Déjections canines

En matière de salubrité et dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire dispose, pour assurer la propreté du village, notamment au problème des déjections canines, de plusieurs possibilités d'intervention assorties le cas échéant d'amendes.

En effet, la plupart des règlements sanitaires départementaux (celui du Bas-Rhin est consultable à l'adresse suivante : <http://alsace.sante.gouv.fr/dep1/environnement/expertise/rsd2000.pdf>) prévoient des interdictions de déjections canines dans différents endroits (trottoirs, pieds d'arbres, jardins publics, etc....) et des sanctions. Ainsi, le constat, par procès-verbal, du non-respect des arrêtés de police du maire pris en application de son pouvoir de police générale défini à l'article L 2542-1 du CGCT

Le haut débit dans notre commune

Le Conseil Général du Bas-Rhin mène une politique active afin de réduire la fracture numérique du Département. Ainsi, dans le cadre de la Délégation du Service Public, Net67 a mis en place un réseau WiMAX permettant l'amélioration de l'aménagement nu-

mérique du territoire du Bas-Rhin. Le haut débit est donc distribué via le WiMAX, technologie hertzienne fonctionnant par ondes radio.



Aujourd'hui, un certain nombre de foyers ne peuvent avoir accès au débit via l'ADSL. Ce service alternatif WiMAX, distribué par 3 fournisseurs d'accès Internet à ce jour (Wibox, Luxinet et Numéo), permettra ainsi de favoriser le développement économique de notre commune.

Net67 prend désormais en charge toutes les installations WiMax sur le département jusqu'au 31 janvier 2010, soit une économie d'environ 250 € pour chaque abonné.

Quelques rappels : horaires d'ouvertures

Du secrétariat de la Mairie :

Lundi : 10 h – 12 h

Mardi : 16 h – 18 h

Mercredi : 10 h – 12 h

Vendredi : 16 h – 18 h

De la bibliothèque :

Mardi : 14 h – 15 h 30

Mercredi : 9 h 30 – 11 h 30

Vendredi : 16 h – 18 h

Samedi : 14 h – 15 h

et visant par ailleurs le règlement sanitaire départemental, conduit à des sanctions pouvant aller jusqu'à une contravention de la 3^{ème} classe, c'est-à-dire jusqu'à 450 € en application des dispositions de l'article 131-13 du code pénal.

A défaut de prescriptions particulières dans le règlement sanitaire départemental, le maire peut instituer une réglementation relative aux déjections canines et ce, en vertu de l'article L 2212-2 précité, en prévoyant expressément une sanction. Dans ce cas, et conformément aux dispositions de l'article R 610-5 et R 632-1 du code pénal, les mairies peuvent prévoir une contravention de la 1^{ère} classe, c'est-à-dire une amende pouvant aller jusqu'à 38 €. (texte tiré d'une réponse à une question écrite d'un parlementaire publiée au JO le 11/08/2009 page 7932).

Un arrêté municipal du 22 juillet 2005 (toujours en vigueur et affiché publiquement) a été pris sur la base de la réglementation applicable.

Nous comptons sur votre civisme pour ne pas en arriver aux amendes, pensez à nos jeunes utilisateurs du terrain de jeux et bien entendu aux piétons sur les trottoirs ! Merci.

Le recensement en 2010

Publi communiqué : Commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2010.

Toute la population vivant à ZINSWILLER sera recensée à compter du 21 janvier 2010. A partir de 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de dix mille habitants feront l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués

sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procéderont au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte.

ZINSWILLER fait partie du groupe des communes recensées en 2010.

A partir du 21 janvier 2010, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photographie et la signature du maire. Il viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent

absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation légale.

Toutes vos réponses sont confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie.



Le Maire,
A. MEYER

Le tueur silencieux

On l'appelle le tueur silencieux car c'est un gaz toxique, inodore et incolore qui provoque, chaque année, en France, plus de 6000 cas d'intoxication et plus de 300 décès et le plus souvent, il s'agit de toute une famille.



Vous le connaissez probablement sous le nom de monoxyde de carbone ; Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion c'est-à-dire fonctionnant

au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Comment éviter les intoxications ?

Veillez à une bonne ventilation de votre logement (n'obstruez pas les bouches d'aération et aérez le logement tous les jours pendant 10 mn même quand il fait froid).



Avant l'hiver, faites systématiquement contrôler vos installations.

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion (ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu, respec-

tez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils).

Quels sont les symptômes ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements.

Aérez immédiatement, évacuez au plus vite et appelez les secours.



LA FORGE DE ZINSWILLER AU 17^{ÈME} SIECLE : Épisode 3/4

LES DÉBUTS DE L'INDUSTRIE METALLURGIQUE DANS LA SEIGNEURIE D'OBERBRONN, Jean-Marc SCHLAGDENHAUFFEN

L'APPROVISIONNEMENT EN MINÉRAI DE FER

A l'exploitation de la minière d'Uhrwiller-Niefern citée plus haut s'ajoutent dès 1614 celle de Mietesheim et celle de la forêt de Hagenau. Si la première fournit les trois quarts de la matière première, la mine de Mietesheim représente un peu moins du quart, le reste étant extrait dans la Forêt Sainte. Par la suite, et au fur et à mesure de leur découverte, de nombreuses minières approvisionneront la fonderie de Zinswiller. Au milieu du 17^{ème} siècle, le fermier de l'usine fait appel aux minerais de Griesbach, d'Engwiller et d'autres localités du comté de Hanau afin d'améliorer la qualité de ses fers. Au début du 18^{ème} siècle, la mine de Mulhausen alimente conjointement les forges de Zinswiller, Lembach et Schönau, tous ces établissements étant gérés par la famille Lorch.

Le minerai est convoyé par les paysans des alentours possédant un attelage. En 1614, Winterhan d'Uhrwiller transporte 6589 cuveaux de minerai (environ 330 m³) qu'il charge au point de lavage (bey der Wäsch) et qu'il convoie jusqu'au haut-fourneau (zum hohen Ofen). Le charretier est rémunéré au nombre de cuveaux livrés à raison de quatre Pfennig l'unité. En 1624, lors de la rédaction du contrat de fermage avec Jacob Bölsen, le comte de Leiningen s'engage à prendre les mesures nécessaires auprès de ses sujets pour que les matières premières soient fournies régulièrement. En contrepartie, une réserve de minerai devra être disponible dans les minières pour permettre aux paysans d'en disposer à leur gré sans entraver les travaux agricoles. Les habitants de Gumbrechtshoffen, de Mietesheim, de Schillersdorf et d'Uhrwiller auront à livrer le minerai de fer et ceux de Zinswiller devront se charger de l'approvisionnement

des pierres calcaires ou castine servant de fondant lors de la fusion. Ces conditions seront reconduites dans les contrats successifs entre les propriétaires et les exploitants de la forge. Mais le transport des matières premières ne se fait pas sans heurts. Par mauvais temps, les chemins sont souvent dans un état déplorable et les convoyeurs sont pris à partie par les paysans qui les accusent des dommages causés comme à Mietesheim en 1685 où de jeunes charretiers sont bousculés et molestés.

Taque de cheminée :
Les Noces de Cana (690*510).
Assemblées en cube, ces taques formaient un poêle.
Document de l'association
De Dietrich.



Le combustible utilisé dans la fabrication de la fonte et du fer est presque exclusivement le charbon de bois. L'approvisionnement de cet élément reste la préoccupation constante des exploitants des forges de la région. Le comte de Leiningen s'assure de la fourniture du combustible en passant régulièrement des contrats comme celui passé en 1601 avec Eckbrecht von Turckheim pour la fourniture de 2000 cordes de bois». En 1603, il s'engage pour quatre années avec Karl Graf zu Hohenzollern, Hauptmann der Herrs-

chaft Hachenburg, pour la fourniture annuelle de 1000 cordes dans la seigneurie de Bitche ainsi que pour 7000 cordes dans la forêt de Mouterhouse (aus dem Motterhausern Vorst). En 1624, la forêt communale d'Offwiller produit 2000 cordes de bois pour la fusion et la forge¹⁹. Dès le début de l'activité de l'usine, la forêt communale d'Uhrwiller produit également une quantité de charbon de bois pour laquelle les charbonniers payent un droit appelé Kohlerrecht. En 1614, huit habitants fabriquent du charbon. En 1624, la communauté perçoit le droit pour huit, en 1625 pour vingt-quatre, en 1626 pour quatorze charbonnières. En 1629, c'est au seigneur d'Oberbronn que Jacob Bader doit redevance pour cinq charbonnières. Cette recette disparaît des comptes du bailliage après 1653.

Plus tard, Jean de Dietrich s'assurera de l'alimentation de charbon de bois en passant des traités avec les comtes de Hanau, et en 1787 avec leur successeur le landgrave de Hesse-Darmstadt. Ces accords concernent les forêts de Baerenthal, Philippsbourg, Falkenstein, Obersteinbach et Eppenbronn. En 1766, il avait déjà repris l'affectation de trois mille six cents hectares dans la forêt de Bitche précédemment affectés à la forge de Grafenweyer qu'il a rachetée. S'y rajoutent en plus 4200 cordes en provenance des forêts de l'abbaye de Sturzelbronn. Ces coupes provoquent l'épuisement des forêts et une augmentation constante du prix du bois. La nouvelle administration issue de la Révolution Française, soucieuse de maintenir la richesse des forêts domaniales et communales, va s'empresse de réglementer leur exploitation trop intensive et ainsi limiter les droits d'affectation des usines.

SUITE DANS LE BULLETIN DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2010

Avis aux jeunes talents et artistes en herbe



Dessins de Sarah Dorn



A méditer

La vie est comme un tricot.

Dieu nous donne la laine.

Il nous dit : tricote de ton mieux, une maille à la fois.

Une maille est une journée sur l'aiguille du temps. Dans un mois, 30 ou 31 mailles. Dans une année, 365 mailles. Quelques unes sont à l'endroit, d'autres sont à l'envers. Il y a aussi des mailles échappées, mais on peut les reprendre. Que de mailles manquées !

La laine que Dieu te donne pour tricoter ta vie est de toutes les couleurs : rose comme les joies, noire comme les peines, grise comme tes doutes, verte comme tes espérances, rouge comme tes affections, bleue comme tes désirs, blanche comme ton don total à celui que tu aimes.

Puisse le Seigneur vous donner, tout au long de l'année 2010, la force et le courage de terminer votre tricot, afin qu'il le trouve digne de l'exposition éternelle des travaux des hommes.

Afin de rendre vivant ce mini journal communal, toutes vos propositions de thèmes à développer, vos articles, vos photos, vos dessins et autres poèmes seront les bienvenus !

Vous pourrez les envoyer à l'adresse suivante :
mairie@zinswiller.com

ou les déposer dans la boîte à lettres de la mairie.

Texte transmis
par Mme Françoise Bund

Bienvenue aux nouveaux arrivants



M. et Mme GRAFF Guillaume et leur fille Chloé au 70 rue d'Uhrwiller - M. et Mme TAN Cem et leurs enfants Mathieu et Elodie au 61 grand'rue - M. et Mme TREMOULU Eric et leur fils Erwan au 41 rue des Romains - M. SCHIESTEL Clément et sa fille Sarah au 49 rue d'Uhrwiller

Nota : Les nouveaux arrivants sont invités à se déclarer à la mairie.

ASSOCIATION SOUS LA LOUPE



Vie et Loisirs

Après une première existence dans les années 90, l'association fût réactivée en 2003 avec de nouveaux statuts et un bureau exécutif. Depuis, deux sections fortes contribuent à l'animation de la vie du village :

la section fitness, à l'origine de la création de l'association, gère la salle de sport sise à l'espace « ISE-HAFEL » au 42 grand'rue, siège de VIE et LOISIRS.

La salle est ouverte du lundi au vendredi de 18 h à 20 h pour les 16 ans et plus, la cotisation mensuelle est de 8 €, gratuite pour les plus de 70 ans (se munir d'un

certificat médical).

Le parc « machines » est composé de 2 vélos épiléptiques, 2 steppers, 1 vélo triathlon, 2 bancs de musculation, 2 planches pour abdos, 1 tapis de course, 1 rameur et 2 appareils multifonctions.

Vestiaires et douche sont également disponibles.

La section enfance, sous la responsabilité de Véronique JUNG et Florence LOMBARD, a été officiellement mise en place lors de l'assemblée générale de mars 2008.

Fonctionnant en autonomie, les différents bénévoles animent les « mercredis enfants » avec le concours d'animatrices du R. A. I. Une soixantaine d'enfants encadrés par une dizaine de mamans se retrouvent un mercredi par mois à la salle des fêtes pour

une séance de coloriage ou pour confectionner divers objets ; leurs dernières réalisations furent les décorations pour les sapins devant la mairie, l'école et le parking. Quelle belle réussite !!! Félicitations à l'ensemble des participants.

Les bénévoles de la bibliothèque, qui passent d'innombrables heures à satisfaire les envies des bouquineurs, dont les enfants de l'école primaire, sont également affiliés à l'association. Un grand merci à l'équipe qui œuvre sous la responsabilité de Jacques LUCAS.

Les activités de VIE et LOISIRS ne sont pas exhaustives, toutes nouvelles créations de section seront bienvenues.

Le président,
Christophe WERNERT

Brèves, ça peut vous intéresser !

Nouvelles priorités

Depuis cet été, des priorités concernant la circulation ont changé dans notre village, à savoir :

- rue Abbé Elsaesser
- rue Creuse
- rue Mattenberg
- rue des Peupliers
- rue des Pierres
- rue des Romains

qui se sont transformées en STOP

Fitness

L'association VIE et LOISIRS, section Fitness, vous informe de la réouverture de la salle de sports au 42 grand'rue à Zinswiller à compter du 8 janvier 2010, du Lundi au Vendredi de 18h à 20h. (Cotisation : 8 € par mois).

L'eau potable

Pour protéger votre santé, le Ministère chargé de la Santé assure le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles avec facture d'eau, en mairie et sur Internet :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

